

Mesdames et messieurs les conseillers (ères) municipaux.

Convocation au conseil municipal

(Article L 2121-10 du code Général des collectivités Territoriales)

Le conseil municipal se tiendra à la mairie dimanche 22 Mars à 10h30

ORDRE DU JOUR

Installation du conseil municipal pour l'élection du maire et des adjoints

Points soumis à délibérations :

1. Élection du maire
2. Détermination du nombre d'adjoints
3. Élection des adjoints du maire.
4. Lecture de la charte de l' élu local.
5. Fixant le montant des indemnités de fonction des adjoints
6. Délégation du conseil municipal au maire.
7. Délibération portant sur la délégation aux adjoints.

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance.
Cordialement.

Fait à Glandage
Le 16 MARS 2026

